



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
29 avril 2010
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

Douzième session

Bonn, 1^{er}-11 juin 2010

Point 2 a) de l'ordre du jour

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du secrétaire exécutif*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection du Bureau.
3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du court laps de temps entre les onzième et douzième sessions du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

1. La douzième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sera ouverte par le Président le mardi 1^{er} juin 2010 à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne).

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/KP/AWG/2010/4

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire
exécutif*

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel:* À sa onzième session, le Groupe de travail spécial est convenu de poursuivre ses travaux en 2010 conformément à son programme de travail. Il a en outre décidé de mettre l'accent sur l'examen de l'ampleur des réductions des émissions à réaliser par les Parties visées à l'annexe I, considérées globalement, et de la part que les Parties visées à l'annexe I sont appelées à prendre, individuellement ou conjointement, conformément à l'article 4 du Protocole de Kyoto, au volume total des réductions des émissions auxquelles lesdites Parties, considérées globalement, devront parvenir; et de continuer d'étudier les autres questions découlant de la mise en œuvre du programme de travail, eu égard aux moyens d'améliorer le respect de l'intégrité de l'environnement au titre du Protocole de Kyoto¹.

4. À sa onzième session aussi, le Groupe de travail spécial a prié son président de faire des propositions concernant l'échelonnement des travaux sur les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 3, eu égard au degré d'importance qui leur est attribué dans ce paragraphe². Le Président du Groupe de travail spécial a établi une note relative au déroulement de la douzième session (FCCC/KP/AWG/2010/5). Les délégations sont invitées à consulter ce document pour avoir de plus amples renseignements sur l'organisation des travaux et prendre connaissance des propositions formulées à ce sujet.

5. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière le mardi 1^{er} juin 2010. Le Président invitera les délégations à faire des déclarations au nom des groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

6. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant

¹ FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 20.

² FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 27 b).

la session, qui donne des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.

7. À sa vingt-quatrième session³, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La douzième session du Groupe de travail spécial sera organisée en conséquence.

8. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner et à adopter la proposition du Président concernant l'échelonnement des travaux sur les questions susmentionnées, et à convenir de l'organisation des travaux de la session.

FCCC/KP/AWG/2010/4

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

FCCC/KP/AWG/2010/5

Note relative au déroulement de la douzième session. Note du Président

c) Élection du Bureau

9. *Rappel*: Conformément au paragraphe 5 de l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué⁴, le président de tout organe subsidiaire autre que ceux créés en application des articles 9 et 10 de la Convention est élu par cet organe parmi les représentants des Parties présentes à la session, à moins que la Conférence des Parties n'en décide autrement. Ce même article dispose aussi que chaque organe subsidiaire élit son vice-président et son rapporteur et que les membres du Bureau sont élus conformément au principe d'une représentation géographique équitable et ne remplissent pas plus de deux mandats consécutifs d'un an.

10. À la onzième session du Groupe de travail spécial, des consultations ont été menées avec les groupes régionaux au sujet de l'élection des membres du Bureau. À la séance plénière de clôture, le Président du Groupe de travail spécial a informé les représentants que les consultations n'avaient pas abouti. En outre, conformément à l'article 22 du projet de règlement intérieur, les membres du Bureau en exercice, à savoir: le Président, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), le Vice-Président, M. Harald Dovland (Norvège), et le Rapporteur, M. Miroslav Spasojevic (Serbie), resteraient en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus à la prochaine session ordinaire du Groupe de travail spécial.

11. Selon la pratique établie, des consultations sur l'élection du Bureau seront engagées sous l'autorité du Président de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Les Parties sont invitées à garder à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager sérieusement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tout organe créé en application de la Convention ou du Protocole de Kyoto.

12. *Mesures à prendre*: Une fois les consultations achevées, le Groupe de travail spécial sera invité à élire son président, son vice-président et son rapporteur.

³ FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

⁴ FCCC/CP/1996/2.

3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

13. *Rappel:* Dans sa décision 1/CMP.5, la CMP a demandé au Groupe de travail spécial de remettre les résultats des travaux qu'il aurait effectués en application de la décision 1/CMP.1 pour que la CMP les adopte à sa sixième session et de poursuivre ses travaux en s'appuyant sur le projet de texte transmis dans le rapport sur sa dixième session à la CMP à sa cinquième session⁵.

14. À sa onzième session, le Groupe de travail spécial a prié son président d'établir une documentation propre à faciliter les négociations en s'appuyant sur l'annexe du rapport sur sa dixième session, compte tenu des travaux effectués et des décisions adoptées par la CMP à sa cinquième session sur la base du rapport du Groupe de travail spécial sur sa dixième session, afin qu'il l'examine à sa douzième session⁶.

15. À sa onzième session aussi, pour progresser dans les travaux visés au paragraphe 3 ci-dessus, le Groupe de travail spécial a demandé au secrétariat d'élaborer pour examen à sa douzième session:

a) Un document récapitulatif des annonces de réduction des émissions et les hypothèses connexes communiquées jusque-là par les Parties ainsi que les réductions d'émissions correspondantes⁷;

b) Un document technique présentant les questions liées à la transformation des annonces de réduction des émissions en objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions⁸.

16. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner les documents mentionnés plus haut aux paragraphes 14 et 15, et à s'efforcer de résoudre les questions en suspens afin de remettre les résultats de ses travaux à la CMP à sa sixième session.

| | |
|---------------------------------|--|
| <i>FCCC/KP/AWG/2010/6</i> | <i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président</i> |
| <i>FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.1</i> | <i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3</i> |
| <i>FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.2</i> | <i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie</i> |
| <i>FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.3</i> | <i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Échange de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets</i> |

⁵ FCCC/KP/AWG/2009/17.

⁶ FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 27 a).

⁷ FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 28 a).

⁸ FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 28 b).

| | |
|---------------------------------|---|
| <i>FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.4</i> | <i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources; paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits; et autres questions méthodologiques</i> |
| <i>FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.5</i> | <i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I</i> |
| <i>FCCC/KP/AWG/2010/INF.1</i> | <i>Compilation of pledges for emission reductions and related assumptions provided by Parties to date and the associated emission reductions. Note by the secretariat</i> |
| <i>FCCC/TP/2010/2</i> | <i>Issues relating to the transformation of pledges for emission reductions into quantified emission limitation and reduction objectives. Technical paper</i> |
| <i>FCCC/KP/AWG/2010/3</i> | <i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa onzième session, tenue à Bonn du 9 au 11 avril 2010</i> |
| <i>FCCC/KP/AWG/2009/17</i> | <i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa dixième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009</i> |

4. Questions diverses

17. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

5. Rapport de la session

18. *Rappel*: Un projet de rapport sur les travaux de la douzième session sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à la fin de la session.

19. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe

Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sera saisi à sa douzième session

Documents établis pour la session

| | |
|--------------------------|--|
| FCCC/KP/AWG/2010/4 | Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif |
| FCCC/KP/AWG/2010/5 | Note relative au déroulement de la douzième session. Note du Président |
| FCCC/KP/AWG/2010/6 | Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président |
| FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.1 | Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3 |
| FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.2 | Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie |
| FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.3 | Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Échange de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets |
| FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.4 | Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources; paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits; et autres questions méthodologiques |
| FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.5 | Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I |
| FCCC/KP/AWG/2010/INF.1 | Compilation of pledges for emission reductions and related assumptions provided by Parties to date and the associated emission reductions. Note by the secretariat |
| FCCC/TP/ 2010/2 | Issues relating to the transformation of pledges for emission reductions into quantified emission limitation and reduction objectives. Technical paper |

Autres documents disponibles

- | | |
|---------------------|--|
| FCCC/KP/AWG/2010/3 | Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa onzième session, tenue à Bonn du 9 au 11 avril 2010 |
| FCCC/KP/AWG/2010/17 | Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa dixième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009 |
| FCCC/KP/CMP/2009/21 | Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa cinquième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009 |
-